

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération 2023_12_50

Objet : Dépôt du Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le site Natura 2000 du marais de Goulaine

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1voix)

M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Absents excusés :

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative-comptable).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoirs) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune pour la programmation 2023-2027, l'opportunité est offerte au SYLOA de candidater pour porter à nouveau un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

Le SYLOA souhaite, comme le faisait le Syndicat Mixte Loire et Goulaine sur la précédente programmation, déposer une candidature pour un PAEC sur le territoire du marais de Goulaine, classé site Natura 2000.

L'objectif est de disposer d'un projet territorial permettant la contractualisation pour les agriculteurs de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures doivent permettre d'adapter les pratiques agricoles aux enjeux de biodiversité, notamment sur les Espèces d'Intérêt Communautaire et les Habitats d'Intérêt Communautaire.

Le calendrier est le suivant :

- Travail sur un PAEC de septembre à mi-octobre 2023 : Un travail d'évaluation des besoins du territoire, des enjeux de biodiversité dont les besoins spécifiques des espèces, ainsi que des

potentielles contractualisations et des contraintes agricoles a été réalisé, afin de construire un projet adapté au territoire.

- 9 novembre 2023 : Comité de pilotage Natura 2000 dont l'animation du volet agricole afin de présenter le projet.
- 17 novembre 2023 : Adaptation du projet à la suite du COPIL et dépôt du PAEC auprès de la DRAAF pour un PAEC 2024.
- Premier trimestre 2024 : Réunion d'information.
- Avril 2024 : Rencontres des exploitants agricoles intéressés.
- 15 mai 2024 : Contractualisation des MAEC.

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique émis par la DRAAF Pays de la Loire,

Vu la délibération n°2023_12_51 Demandes subventions Natura 2000- 2024-2025 approuvant le contenu de la convention Natura 2000 incluant l'élaboration d'un PAEC et son animation,

Vu la délibération n°2023_12_52 Demandes subventions Natura 2000- 2024-2025 approuvant le contenu de la convention d'accord de partenariat chef de file pour l'animation Natura 2000 pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025,

Considérant que le SYLOA est l'animateur du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 et l'animateur du site,

Considérant la demande de subventions Natura 2000 pour la période 2022-2024 approuvant le plan de financement incluant l'élaboration du PAEC et le dépôt du PAEC sur le site Natura 2000 du marais de Goulaine pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité :**

- **dépose** une candidature pour le portage d'un nouveau PAEC sur le site Natura 2000, Marais de Goulaine
- **autorise** le Président et le Vice-Président à la GEMAPI à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Fait à Nantes, le 8 décembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

